



FICHE D'INSCRIPTION A L'ECOLE PUBLIQUE GASTON CHAISSAC ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Pour l'enfant :

Nom :		Prénom :		F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	
Date de naissance:.....		Lieu :			
à compter du :					
Niveau de classe à la rentrée 2019/2020 :					
Est-ce une première scolarisation pour cet enfant ?		OUI <input type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>	
Si non, cours suivi à la date de la demande d'inscription :					
Dernière école fréquentée ¹ :					
Sur la commune de :				DÉPARTEMENT :	
Avez-vous déjà un enfant scolarisé sur l'école Gaston Chaissac ?		OUI <input type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>	

► **Rentrée en petite section de maternelle** : pour les enfants nés en 2017.

► **Rentrée en toute petite section de maternelle** : pour les enfants nés en 2018. Places limitées à 17 enfants.

► **Rentrée en école élémentaire** : Pour les enfants déjà inscrits à l'école Gaston Chaissac le passage de la Grande Section de maternelle vers le Cours Préparatoire d'élémentaire est automatique sans inscription préalable.

Parents ou représentants légaux ²:

REPRÉSENTANT 1	REPRÉSENTANT 2
Nom :	Nom :
Prénom.....	Prénom.....
Adresse :	Adresse :
.....
.....
Mail :	Mail :
Domicile :	Domicile :
Mobile :	Mobile :
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
Travail :	Travail :
Mariés <input type="checkbox"/> Vie Maritale <input type="checkbox"/> Parent isolé <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	
Responsable légal : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	

En cas de divorce ou de séparation, le parent n'ayant pas la garde de l'enfant a-t-il l'autorisation de chercher l'enfant à la sortie de l'école ? OUI NON

(Fournir la photocopie de l'extrait de jugement stipulant les modalités de garde de l'enfant).

¹ - Transmettre un certificat de radiation de l'ancienne école auprès du directeur de la nouvelle école.

² - Si vous n'habitez pas sur Essarts en Bocage, vous devez demander une dérogation à votre commune de résidence.

Prise en charge de l'enfant pour l'année scolaire 2020/2021 ³:

Personnes habilitées à prendre en charge l'enfant en l'absence des parents :

Nom.....Qualité.....☎

Nom.....Qualité.....☎

Nom.....Qualité.....☎

Renseignements médicaux :

Vaccins (2) :

DT Polio	Date :	BCG ⁴	Date :
----------	--------------	------------------	--------------

Maladies :

Votre enfant a-t-il eu les maladies suivantes ?

Rougeole OUI NON Rubéole OUI NON Varicelle OUI NON
Oreillons OUI NON Asthme OUI NON

Allergies :

Votre enfant est-il allergique ?

Médicaments OUI NON
Alimentation OUI NON

Si Oui, y-a-t-il un régime particulier ?.....

Votre enfant suit-il un traitement médical ? OUI Non

Autre :

A noter, en cas de traitement médical, d'allergie ou d'intolérance alimentaire, un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pourra être mis en place permettant de préciser les conduites à tenir en cas d'urgence⁵.

Autre(s) enfant(s) de la famille :

NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	CLASSE

Fait à Essarts en Bocage, le :

Signature du représentant légal :

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION : COPIE Livret de famille + Carnet de santé et justificatif de domicile

³ - A renouveler chaque année auprès du Directeur de l'école.

⁴ - Si le vaccin a été effectué, n'étant plus obligatoire à ce jour.

⁵ - Transmettre l'ordonnance du médecin traitant ou de l'allergologue auprès du directeur de la nouvelle école et à la mairie.